

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 71 nommant Mohamed Omer Saleh assesseur près le tribunal indigène de 2° degré de Djibouti.

n° 71

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 janvier 1942

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1942

Date du numéro
1 janvier 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 juin 1958 réorganisant la justice indigène de la Côte française

Vu l'arrêt n° 1006 du 1 décembre 1941 désignant les assesseurs près les tribunaux indigènes

Vu de d'os d'Havdi Salem Sal h Souhrel assesseur arabe titulaire au tribunal du 2° degré de Djibouti

Sur la proposition du commandant de cercle, il sera

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

- Mohamed Omer Saleh, notable arabe, est nommé assesseur titulaire près le tribunal indigène du 2° degré, en remplacement d'Hadj Salem Souhel, décédé, Art. 2. — La présente décision sera publiée et enregistrée partout où besoin sera

NOUAILHETAS